



LE GARDE DES Sceaux
MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, le 13 DEC. 2016

du Monsieur le Président,

J'ai décidé d'engager la rédaction d'un livre blanc sur la pénitentiaire ; ces travaux seront conduits par une commission, placée sous votre présidence.

Le 20 septembre, j'ai remis au Parlement, au nom du Gouvernement, un rapport relatif à l'encellulement individuel, fixant l'ambition de concrétiser le principe d'encellulement individuel ; principe séculaire, jusqu'à présent jamais appliqué, dont la pertinence et la nécessité ne sont pourtant pas discutées. Ce fut l'occasion de dresser un état de nos prisons et des moyens de lutter contre le mal endémique de la surpopulation, qui suscite des tensions à l'origine de violences, compromet la sécurité en détention et met à mal l'objectif de réinsertion vers lequel doit tendre l'exécution des peines privatives de liberté. Au 1^{er} novembre 2016, 68 560 personnes détenues étaient écrouées pour une capacité du parc de 58 484 places.

Pour répondre à cette situation dramatique, depuis 2012, et en incluant l'année 2017, nous aurons construit 4 035 places nettes de prison. Certaines résultent de construction de nouveaux établissements, et d'autres viennent de grandes rénovations, comme les Baumettes, Fleury, et au deuxième trimestre 2018, Paris la Santé.

Afin d'amplifier notre réponse, le 6 octobre dernier, le Premier Ministre a annoncé un programme immobilier ambitieux de construction de 33 nouveaux établissements pénitentiaires et 28 quartiers de préparation à la sortie. Ce plan, qui s'inscrit dans une réflexion sur la territorialisation et la place de la prison dans la ville, concrétise l'ambition du Gouvernement d'atteindre 80% d'encellulement individuel à l'horizon de 2025.

Chacun est en effet conscient que, née de l'accumulation de nombreux facteurs depuis des décennies, la surpopulation carcérale ne se règlera pas en quelques mois. C'est la raison pour laquelle j'ai délibérément choisi d'inscrire l'action de l'Etat dans la durée. Une des missions de ce livre blanc sera, en conséquence, d'accompagner et de penser aujourd'hui la politique immobilière qui accompagnera les métiers et les défis à moyen terme du service public pénitentiaire.

Monsieur Jean-René LECERF
Président du Conseil Départemental du Nord
Hôtel du Département
59 rue Gustave Delory
59047 LILLE CEDEX

Je souhaite ainsi qu'une réflexion sur les conceptions architecturales soit conduite afin de répondre tant aux impératifs sécuritaires qu'aux besoins de prise en charge, et ce en fonction des différents types de publics. Nous tournerons ainsi la page des conceptions stéréotypées qui ont servi de base aux précédents programmes (13 000, 4000, 13 200).

Par ailleurs, l'augmentation du volume d'activité de l'administration pénitentiaire imposera des recrutements importants, dans le contexte général d'un fort besoin de remplacement des départs à la retraite dans la décennie 2020. L'adaptation de l'outil de formation, tant en formation initiale qu'en formation continue, sera donc un autre enjeu majeur à prendre en compte.

Enfin, par-delà le seul aspect immobilier, c'est l'intégration du parc pénitentiaire au sein des territoires qu'il convient d'anticiper en termes de transports publics, d'accueil des personnels et de leur famille, d'adaptation de tous les services de l'Etat aux besoins (outre les personnels pénitentiaires de surveillance et d'insertion-probation attachés aux établissements, le développement des équipes de sécurité pénitentiaires nécessaires, les moyens des juridictions, les moyens des forces de sécurité intérieure, le soutien médical somatique et psychiatrique, etc.). Il s'agit donc d'inscrire la réflexion dans un véritable projet d'aménagement du territoire.

Le Livre blanc sur la pénitentiaire doit donc permettre de préciser tous ces aspects dans la perspective d'apporter les fondements d'une loi de programmation interministérielle ou la modification organisationnelle induite de l'administration pénitentiaire.

La Commission que vous présiderez conduira ses travaux en posant un constat lucide et prospectif, ainsi qu'en apportant des propositions concrètes, notamment sur les enjeux précisés dans le document joint.

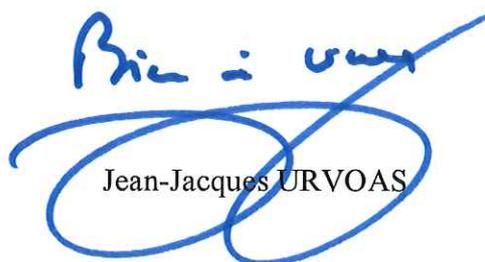
La composition de votre commission comprendra des représentants de l'Assemblée nationale et du Sénat, des ministères concernés et des personnalités qualifiées.

La conduite de la commission et l'organisation de vos travaux garantiront une large consultation de l'ensemble des acteurs, qu'il s'agisse de la conception, de la réalisation, de l'acceptation sociale ou de l'utilisation des établissements pénitentiaires.

Je souhaite que vos travaux soient conduits à temps pour disposer, dans la perspective de la prochaine législature, de propositions utiles, en vue du lancement des travaux préparatoires à l'adoption d'une future loi de programmation sur l'immobilier pénitentiaire et aux autres instruments législatifs ou réglementaires qui paraîtraient nécessaires.

Il conviendra en conséquence que vos travaux, dont vous me rendrez compte régulièrement de l'avancement, me soient remis le 31 mars 2017.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma parfaite considération.


Jean-Jacques URVOAS